

## AIDE AUX VICTIMES

## Les violences conjugales en tête des atteintes à la personne

L'AVIM-RS France victimes 10 a tenu son assemblée générale et les travaux ont mis en évidence une montée en puissance de l'activité de l'association.

SYLVIE GABRIOT

**C'**est en présence de Julie Bernier, procureure de la République près le tribunal judiciaire de Troyes, que s'est déroulée, lundi dernier à l'hôtel du Petit-Louvre de Troyes, l'assemblée générale de l'AVIM-RS France victimes 10, association dont les missions sont d'aider et de soutenir sur le long terme tous types de victimes. Annulé pour cause de crise sanitaire pendant deux ans, l'événement a permis de dresser le bilan des actions menées.

L'année 2021 a été particulièrement dense avec, tout d'abord, le recrutement de deux salariés (soit une équipe de six personnes). Autre point important, l'association a fait l'acquisition de locaux, attenants à ceux existant,

pour y installer salle de réunion et bureaux. De nouveaux équipements bienvenus au regard des interventions « *en hausse ces deux dernières années* », rappelle le directeur, Sébastien Cancy. Un regain d'activité consécutif au « *renforcement spectaculaire de nos liens institutionnels notamment avec le parquet, et depuis le Grenelle des violences conjugales en 2019 et la vigilance extrême posée sur les situations de violence au sein du couple par la juridiction et l'association.* »

**Les violences conjugales sont devenues le premier contentieux depuis deux ans.**

Les chiffres l'attestent : 3 246 entretiens (+25% entre 2018 et 2021) pour 1 351 dossiers ouverts (+16% entre 2018 et 2021). « *Parce qu'on a plus de temps de psychologue et qu'on est davantage saisi par le parquet en amont de la commission d'infraction* », justifie le responsable. Autre indicateur, les violences conjugales sont devenues le premier contentieux depuis deux ans, avec 403 dossiers ouverts (231 en 2018).

**ASTREINTES TÉLÉPHONIQUES LE WEEK-END**  
Par ailleurs, l'arsenal de mesures pour protéger ces victimes s'est lui aussi étoffé avec la mise en service du bracelet anti-rapprochement dont trois ont été attribués en 2021. En parallèle et pour favoriser le soutien aux victimes, des permanences d'astreinte téléphonique sont désormais ou-



Anne Ossut, présidente de l'AVIM-RS, et Sébastien Cancy, directeur, ont dressé, face aux partenaires, le bilan des activités de l'association.

vertes le week-end. L'intervention se situe dans le cadre des « CRPC déferrement » (comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité) et en présence de victimes très traumatisées (viol, séquestration, braquage, prise d'otages, cambriolage...). Le salarié d'astreinte offre ici une écoute attentive aux victimes et non un entretien juridique. Un appel par mois en moyenne a été enregistré

à ce jour. Ce service pourrait évoluer vers une astreinte « physique », laquelle permettrait, entre autres, de remettre un téléphone grave danger. Ce dernier dispositif de téléprotection permettant d'alerter les autorités publiques a lui aussi évolué, passant de trois téléphones en 2015 à 19 en 2021 (la juridiction de Troyes dispose de 25 téléphones). ■